



DOIS JE PAYER LES DETTES DE MON AMI

Par **bordier**, le 17/04/2013 à 09:55

Bonjour,

Mon mari à demandé le divorce donc nous sommes en instance de divorce, je me suis pris un appartement le temps que l'on vendent notre maison .

Seulement je viens de rencontrer quelqu'un et cet personne aimerais vivre avec moi .

Le problème est que cet personne a pas mal de dettes et j'ai peur de devoir payer ses dettes , j'ai deja pas mal de probèmes (payé une aide alimentaire pour un père incestueux).

Cet personne n'a pas un travail stable .

La question est : si cet personne n'arrive pas à payer ses detes , est ce qu'on me demandera de payer à sa place !!!!!

MERCI DE VOTRE REPONSE

Par **youris**, le 17/04/2013 à 10:29

bjr,

vous prenez des risques à vivre non encore divorcé (à moins que l'ONC ne vous l'autorise) en concubinage avec une personne avec des dettes et sans travail stable mais c'est votre problème, j'ai l'impression que vous quittez une galère pour replonger dans une autre sans oublier que qu'une fois chez vous, vous aurez du mal à le faire partir.

il faut savoir que si cette personne vit chez vous et qu'elle fait l'objet de saisie, l'huissier viendra chez vous et s'il s'agit d'une saisie mobilière, il faudra prouver que les meubles vous appartiennent en produisant les factures.

donc je vous recommande de bien réfléchir avant de décider d'une vie commune.

ne pas oublier que tant que vous n'êtes pas divorcés les droits et obligations du mariage subsistent.

cdt